

DURÉE

13,00000 jours (soit 104 heures)

PRIX

3 000 € par participant

Soit 3 600 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Chefs d'entreprise
- Responsables techniques
- Techniciens de bureau d'étude des entreprises du bâtiment
- Chefs de chantier
- Conducteur de travaux
- Principales de copropriété
- Syndics immobilier
- Promoteurs
- Assureurs
- Gestionnaires immobilier
- Bailleurs sociaux
- *minimum 5 ans d'expérience dans une ou plusieurs spécialités

PRÉREQUIS

- Un dossier d'inscription (CV, lettre de motivation, bulletin d'inscription) doit être complété et signé.
- Un entretien individuel et un test écrit permettront de valider la candidature.
- Pré inscription en ligne
- Minimum 5 ans d'expérience dans une ou plusieurs spécialités

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Cerner les rôles, missions et responsabilités des différents acteurs concernés (travaux, immobilier, gestion...)
- Maîtriser les régimes de garanties des travaux de bâtiment
- Connaître les conséquences juridiques et financières des litiges
- Adopter une procédure de contentieux
- Acquérir les réflexes préventifs en cas de réclamation
- Gérer les contentieux et litiges ayant pour origine un sinistre, un désordre, un dommage, une malfaçon ou encore une non-conformité

**PROGRAMME****Formation présentielle**

Les fondamentaux du droit de l'immobilier utiles à l'expert - 1 jour

Les fondamentaux du droit de l'urbanisme utiles à l'expert - 1 jour

Les fondamentaux du droit de la construction utiles à l'expert - 1 jour

Réception des travaux - 1 jour

Assurances en construction et habitat - 2 jours

Pathologies de la construction - 5 jours

Chronologie et processus des opérations d'expertise - 1 jour

Réunion d'expertise - 1 jour

**VALIDATION**

Sous réserve d'assiduité en formation et de réussite aux évaluations, le stagiaire recevra :
> une attestation de formation « RESPONSABLE CONTENTIEUX TRAVAUX ET SINISTRES »
Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOP**

